

Compte rendu réunion PLU des Avanchers Valmorel du jeudi 20 juillet

Objet : Concertation avec les copropriétaires de Valmorel

Présents :

- Jean-Michel VORGER, Maire
- Annie RELIER, Adjointe aux Finances
- Marie GUNIE, Adjointe à l'urbanisme
- Thibault DELAUNAY, service urbanisme de la commune
- Jacques PERRET, Anteagroup
- Une cinquantaine de participants

M. le Maire souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence. Il remercie le Président des copropriétés et les agences qui ont bien voulu relayer l'invitation à cette réunion. Il rappelle que la révision du PLU a été engagée pour permettre le développement de la commune et d'être mis en compatibilité avec le SCOT. Cette révision, qui avait été engagée par son prédécesseur Robert Vorger, a pu reprendre ce printemps, après une année d'interruption suite au décès de ce dernier.

M. Delaunay, nouvellement nommé à la tête du service de l'urbanisme de la commune, se présente et explique le déroulé de la révision du PLU.

M. Perret donne quelques informations sur les objectifs du SCOT et son état d'avancement, son approbation étant prévue avant la fin de l'année, suite au rapport favorable du Commissaire-Enquêteur rendu après l'enquête publique. Puis il présente les grandes orientations du projet de PADD communal.

Cet exposé suscite de nombreuses interventions des participants.

La première question porte sur **l'état d'avancement du centre aquatique**. M. le Maire répond que ce projet est toujours d'actualité ; sa programmation nécessite des financements qui, dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu notamment en raison de la baisse des dotations de l'Etat, nécessite de mobiliser des ressources par la vente de terrains communaux dans le cadre du développement de la station.

Un intervenant demande ce qui est prévu aux **Lanchettes**, le télésiège étant saturé aux heures de pointe avec les nouvelles résidences. Il précise que la piste de retour à skis est à améliorer et que l'ascenseur de la copropriété est largement utilisé par les personnes qui souhaitent accéder au départ de la remontée, dont le départ pourrait être abaissé. M. le Maire répond que le remplacement du télésiège des Lanchettes sera envisagé dans le cadre de la nouvelle DSP en cours de négociation.

Une intervenante demande si les nouveaux hébergements envisagés ne vont pas conduire à **la saturation de la station**. M. Perret répond que les principaux points de vigilance à cet égard sont le domaine skiable, largement dimensionné à Valmorel et loin de la saturation à l'exception de quelques points qui pourront être résolus dans le cadre de la poursuite de la restructuration du domaine, l'eau potable et là aussi la commune est largement dotée avec l'eau du massif de la

Lauzière, mutualisée avec la CCVA, et enfin l'accessibilité et c'est certainement le point le plus sensible. Le PADD prévoit donc, en accord avec le SCOT, d'imposer des arrivées et départ en dehors du samedi pour les nouvelles opérations.

Un intervenant pose également le problème des parkings, qui sont saturés au cœur de Valmorel. Il faudrait plus de rigueur pour permettre de garantir une place de parking aux occupants des logements. Un autre intervenant souligne toutefois que le parking du Cheval Blanc à Crève-Cœur n'est quasiment pas utilisé...

Concernant l'incitation à la rénovation et à la mise en marché, un propriétaire dénonce l'absence d'avantages accordés par la station, si l'on excepte le prix du forfait ski saison. M. le Maire explique que le programme Ambassadeurs a justement été mis en place pour proposer des avantages significatifs aux propriétaires qui acceptent de rénover leur appartement et de le mettre sur le marché locatif. Il indique également que la CCVA peut apporter une aide aux propriétaires pour les guider dans le processus de rénovation, notamment pour solliciter les aides existantes.

Face à un projet qui affiche parmi les objectifs une montée en gamme de la station, un participant demande comment inciter les commerçants pour qu'ils suivent le mouvement : l'offre commerciale n'est pas à la hauteur d'une station de standing. M. le Maire répond que la commune ne peut avoir d'action coercitive.

Dans le cadre du développement du ski d'altitude, il est demandé si la liaison avec les Trois Vallées (les Belleville) était envisagée, ce qui renforcerait considérablement l'attrait de la station. M. le Maire répond que ce n'est pas d'actualité, la priorité étant à la modernisation des équipements existants, notamment sur le secteur d'altitude du Mottet avec un télésiège débrayable et des pistes aménagées pour tous skieurs, et au renforcement de la neige de culture.

Un intervenant s'inquiète de la quasi-disparition des cars de skieurs à la journée, qui représentait une fréquentation importante dans les années 1980. M. le Maire répond que cette évolution n'est pas spécifique à Valmorel, la demande pour le ski à la journée en cars depuis les métropoles ayant sensiblement diminué.

Une question porte sur la piste de luge située en contrebas de l'entrée de la station, qui a été supprimée cet été. M. le Maire répond que c'est provisoire, pour permettre le bon déroulement du chantier de la nouvelle résidence Anitéa. Elle sera remise en état à l'issue des travaux.

Dans le cadre du déploiement de la fibre, le raccordement des différents quartiers de la station est-il prévu ? M. le Maire répond que la fibre est arrivée au centre de Valmorel et que la distribution dans les quartiers n'est pas encore programmée. Si une copropriété souhaite se raccorder à court terme, il lui faudra financer les travaux. En revanche, si l'on en croit les déclarations de l'Etat, le raccordement des quartiers pourrait être réalisé dans les prochaines années.

Un habitant du hameau de la Forêt déplore les difficultés pour se rendre au rassemblement de l'école de ski le matin et demande si des améliorations pourraient être apportées. M. le Maire répond que les navettes Valmobus desservent ce secteur et sont gratuites. Le service pourrait être augmenté si la demande le justifie. Il ajoute que le télébourg, qui transporte 800 000 passagers par an, sera maintenu et rénové.

Une intervenante plaide pour que le problème de la route poussiéreuse qui passe juste devant le restaurant du Mottet soit réglé. M. le Maire précise que la circulation des voitures y est réglementée et que cette route pourra être revêtue.

Est-il prévu d'installer un wifi gratuit dans la commune ? M. le Maire répond qu'actuellement le réseau ne le permet pas, mais que cela pourra être envisagée avec la fibre.

Une question porte sur le contenu de la requalification du hameau des Charmettes. M. le Maire répond que le projet initial qui visait à une opération d'aménagement globale avec densification n'est plus à l'ordre du jour. Cette requalification passera par des mesures incitatives dans le PLU, permettant aux propriétaires qui le souhaitent de construire des nouvelles constructions ou extensions sur leur terrain.

Un autre intervenant demande dans quelle direction sera située l'extension du hameau du Bois de la Croix. M. le Maire répond que cela pourra se situer dans les faibles pentes partiellement boisées qui bordent la piste Côté Soleil, ainsi que dans le lacet de la route en contrebas.

Un participant demande ce qui est prévu sur le parking où stationnent actuellement les campings cars. M. le Maire répond qu'il est envisagé de louer le terrain par bail à construction, ce qui permet à la commune de garantir qu'il s'agira de lits durablement marchands.

Une autre personne demande si on ne pourrait pas remettre en service la piste de luge entre l'intermédiaire de l'altispace et Morel. M. le Maire répond qu'une piste de luge 4 saisons est envisagée ; son emplacement sera peut-être différent.

Une question porte sur les déplacements à pieds entre les quartiers : M. le Maire répond que c'est bien prévu dans le PADD ; c'est effectivement essentiel.

Est-il envisagé une extension du parking du Crey qui est souvent saturé (alors que les parkings de la résidence des personnels du Club Méditerranée sont quasiment vides) ? M. le Maire répond qu'une extension n'est pas prévue pour l'instant et qu'une mutualisation pourrait être recherchée.

La dernière question concerne les liaisons bus entre la gare de Moutiers et la station, qui ont été dégradées ces dernières années. M. le Maire répond que ces liaisons sont de compétence départementale et que l'Assemblée départementale a été conduite de rationaliser ses budgets. Il ajoute que la CCVA s'est saisie de la question et qu'elle sera sans doute amenée à prendre en charge ce service pour l'améliorer.

Les questions étant épuisées, la séance est levée.